Mise en ligne le 15/09/2022

Département de l'Isère
Arrondissement
de LA TOUR DU PIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE de MORESTEL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 12 septembre 2022 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Date de la convocation : 6 septembre 2022

Etaient présents : Céline BONVINI, Sukran BOYRAZ, Sandrine BUDIN arrivée à 20h13, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Sébastien GACON, Michèle GAUTHIER, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :
Sandrine BOUVAREL
Stéphanie RADESIC (pouvoir à Michelle Piloz)
Virginie LAURENT-MEYER (pouvoir à Céline BONVINI)

Date de convocation : 6 septembre 2022.

Secrétaire de séance : Paul LAVIE

Nombre de conseillers votants : 26
Présents : 24
Pour : 26
Contre :
Abstention :

Délibération n°067-2022 : Demande de subvention au Département au titre des amendes de police : aménagement de sécurité RD 16 Route de Thuile

Des travaux d'aménagement de sécurité doivent être réalisés sur la Route Départementale n°16 en agglomération au droit du hameau de Thuile et jusqu'au carrefour de la route de l'Iselet. Si la majeure partie des travaux est située sur le territoire de Morestel, une partie se fera sur celui de St Victor de Morestel.

Dans le cadre de cet aménagement, la commune peut prétendre à une aide du Département au titre du « produit des amendes de police ».

La présentation de l'avant-projet fait ressortir un coût de travaux de 69100 € HT auquel il faut ajouter 8 021.5 € HT d'honoraires et divers soit un total de 77 121.50 € HT.
Le financement prévisionnel de l'opération serait le suivant :

Financement	Taux	Montant attendu
Département	50 % plafonnés à 40 000 €	38 560.75 €
Autofinancement		38 560.75 €
TOTAL HT		77 121.50 €

Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20220912-DEL-67-2022-DE
Date de télétransmission : 14/09/2022
Date de réception préfecture : 14/09/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date la plus tardive de sa publication/notification ou de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE le plan de financement ci-joint,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère au titre du produit des amendes de police,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires
- PRECISE que la part de la subvention revenant à la commune de St Victor de Morestel sera déduite du montant des travaux réalisés à la charge de la commune de St Victor de Morestel.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 12 septembre 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS :

Le Maire,

-TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

Frédéric VIAL

MAIRIE DE MORESTEL 38 (Isère)

Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20220912-DEL-67-2022-DE
Date de télétransmission : 14/09/2022
Date de réception préfecture : 14/09/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date la plus tardive de sa publication/notification ou de sa réception par le représentant de l'Etat.